ABO CONSULTING
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 1 000 €
Siège social : 58, avenue du 8 mai 1945 – 69960 CORBAS
889 169 215 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-six,
le treize juillet,
à 9h00,

Monsieur Alexandre BOMHARDT, propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital de la société ABO CONSULTING et donc associé unique de ladite société, a pris les décisions suivantes, relatives à :

- Transfert du siège social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 2958, avenue du 8 mai 1945 – 69960 CORBAS au 28, avenue des Dauphins – 69960 CORBAS, et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

« ***ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL***

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 28, avenue des Dauphins – 69960 CORBAS.

Le transfert du siège social est décidé par décision de l'associé unique. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

AB

****

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

Monsieur Alexandre BOMHARDT

